



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La relance dans les Hautes-Pyrénées

NEWSLETTER #2 - AVRIL 2021

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>



EDITO



Rodrigue Furcy,
préfet des Hautes Pyrénées

Malgré la situation sanitaire et la mise en place de nouvelles mesures, l'État poursuit le déploiement de France Relance partout sur le territoire.

2 nouvelles entreprises du département viennent d'être retenues pour bénéficier du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Cela porte à 7 le nombre d'entreprises du département lauréates des appels à projets industrie (5 pour des projets industriels du territoire et 2 pour des projets de modernisation des filières auto et aéro).

C'est une excellente nouvelle pour le territoire. Ces deux très belles entreprises vont pouvoir dans des domaines très différents, développer leurs projets et contribuer concrètement à la relance et à la création d'emploi.

De nombreuses opportunités existent encore et j'encourage les collectivités, les chefs d'entreprises et l'ensemble des acteurs à s'en saisir.

SOMMAIRE

Les lauréats.....	2
Projet industriel des territoires.....	2
Fabrique de territoires.....	2
Accélérateur de projets.....	2
Les appels à projets.....	3
Economie sociale et solidaire.....	3
Plantons des haies.....	3
Programme national ponts.....	3
Jardins familiaux partagés.....	3
Les autres dispositifs.....	4
Partenariat Etat-CCI.....	4
Embauche des jeunes.....	4
Cantines scolaires.....	4
Animaux abandonnés.....	4

RUBRIQUE FRANCE RELANCE



Soutien aux projets industriels des territoires

TARMAC Aerosave, Azereix

Le projet consiste en la digitalisation, la mise en ligne industrielle et l'optimisation de la gestion des flux de matières secondaires. Il vise à renforcer le positionnement de l'entreprise sur le créneau du stockage et de la déconstruction d'avions. Le projet doit permettre à terme la **création de 74 emplois directs** sans compter les retombées sur les entreprises sous-traitantes.

Ce projet bénéficiera d'une subvention à hauteur de 200 000 euros de l'État et de 200 000 euros de la Banque des Territoires.

L'Ardoisière des Pyrénées, Labassère

Labellisée «Entreprise de Patrimoine Vivant» depuis 2016, cette entreprise (10 ETP) extrait, transforme et valorise l'ardoise naturelle. Le projet consiste en la création d'un site industriel à Bagnères-de-Bigorre. Ce site accueillera l'atelier de taille, le stockage, un show-room et la plate-forme logistique. Adossé aux carrières d'ardoise situées à Labassère, il permettra le développement d'une des dernières Ardoisières de France et la sauvegarde du patrimoine économique local et national.

Les objectifs à 5 ans sont l'accroissement du chiffre d'affaires à 3 M€, la formation et **l'embauche de 20 salariés**.

Ce projet bénéficiera d'une subvention à hauteur de 407 000 euros.

Fabrique de Territoire

Le tiers-lieu porté par la communauté de communes Neste Barrouse est labellisé Fabrique de Territoire et bénéficiera d'un soutien financier de l'Etat pour concrétiser ses initiatives.

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé,... Ils permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs.

L'appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoires est ouvert jusqu'à fin 2021.

Accélérateur de projets

En 2020, **Le Relais**, entreprise d'insertion spécialisée dans l'activité de tri de déchets textiles a cherché à s'installer à Vic-en-Bigorre, sur un ancien site industriel de la ZI de la Herry. Le dossier de demande d'enregistrement ICPE, dans le cadre de l'accélérateur de projets, a été instruit en deux mois au lieu des cinq prévus par le code de l'environnement. Le recours au pouvoir de dérogation du Préfet, pour accélérer la phase de consultation publique, a contribué à l'atteinte de ce résultat.

In fine, cette accélération permet d'implanter sur le territoire une cinquantaine d'emplois.



Les appels à projets

Les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire

Au même titre que les entreprises conventionnelles, les structures de l'ESS sont éligibles à tous les soutiens apportés par l'Etat dans la période de crise ainsi qu'à de nombreux appels à projets de France Relance. Plus de 800 millions d'euros favorisant l'insertion professionnelle des jeunes sont déjà fléchés dans le cadre du plan #1jeune1solution, 100 millions d'euros doivent bénéficier aux associations de lutte contre la pauvreté et 100 millions sont prévus pour renforcer la politique d'hébergement d'urgence. Ces appels à projets sont consultables ici (<https://www.economie.gouv.fr/france-relance-appels-projets-economie-sociale-solidaire-ess>)

Plantons des haies

Cette démarche vise à soutenir la plantation de haies, favorables à la préservation de la biodiversité. Les bénéficiaires peuvent être les agriculteurs, les collectivités territoriales et leurs groupements. Peuvent être financés le matériel végétal, le paillage, les éléments de protection des plants, le travail de préparation du sol et la plantation des haies.... avec un minimum de 1 330 € de dépenses éligibles HT et un financement s'élevant à 80%. L'appel à projet est ouvert en ligne depuis le 15 février 2021. Le guichet instructeur de cette mesure est la DDT des Hautes-Pyrénées.

Le programme national ponts

Cette mesure, proposée par l'État, vise à aider les communes à connaître l'état de leur patrimoine d'ouvrages d'art. Les communes volontaires bénéficient ainsi d'un recensement de leurs ouvrages et d'un diagnostic de leur état réalisé par le CEREMA. Dans les Hautes-Pyrénées, 438 communes sont concernées par ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé aux collectivités par l'ANCT.

Les jardins familiaux et partagés

Dans le cadre de cet appel à projets, le département des Hautes Pyrénées bénéficie d'une enveloppe de 50 000 € afin de soutenir les jardins partagés et collectifs situés dans les zones urbaines et périurbaines. Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux. Les projets doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. Les aides seront accordées au niveau local pour des investissements matériels et immatériels, avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation de tout projet.

Soutien à l'acquisition de véhicules verts

Cette mesure permet de co-financer des véhicules lourds verts (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/bonus-achat-vehicule-industriel-lourd>). Cette nouvelle aide est cumulable avec le dispositif du sur-amortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres, qui a été récemment prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Pour un camion électrique, le cumul des deux aides peut s'élever jusqu'à 100 000 €.

Les autres dispositifs

Partenariat Etat-CCI

Un dispositif de partenariat a été défini entre le Préfet de Région et la chambre régionale de commerce et d'industrie pour identifier et accompagner les entreprises qui pourraient bénéficier des mesures industrielles du Plan de relance. Le périmètre retenu porte sur les mesures sectorielles (aéro, auto, nucléaire, résilience, territoires d'industrie) et sur les mesures de verdissement des entreprises pilotées par l'ADEME (Décarbonation, Hydrogène, Economie Circulaire, Tremplin pour la transition énergétique des TPE PME).

Ce partenariat s'organise autour de deux axes :

- L'organisation d'une **visio-conférence** de présentation de ces dispositifs auprès d'un panel d'entreprises industrielles du département le 16 avril à 10h00.
- La désignation de **référénts industrie et environnement** chargés de prospecter et de fournir un accompagnement de premier niveau aux entreprises. Si les projets des entreprises sont jugés pertinents et matures, ils l'adressent au référent chargé du pilotage de chaque mesure au sein de la Direccte ou de l'ADEME.

Plan « 1 jeune, 1 solution » : aide à l'embauche des jeunes

- L'État a créé une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000€ pour recruter un alternant de moins de 18 ans. Cette aide atteint même 8 000€ pour un alternant de plus de 18 ans. Ces primes concernent à la fois l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.
Pour tout renseignement, l'employeur peut appeler le 0 809 549 549
- Les collectivités peuvent désormais bénéficier, pour un recrutement de 12 mois, d'une prise en charge de 20 heures hebdomadaires pour l'embauche d'un résident en ZRR ou en QPV, d'un jeune de moins de 26 ans peu qualifié ou d'un jeune bénéficiaire de l'obligation d'emploi jusqu'à 30 ans ou de demandeurs d'emploi de très longue durée et de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de plus de 30 ans.
Pour tout renseignement, la collectivité peut contacter un conseiller Entreprises de Pôle emploi ou appeler le 3995



Soutien de certaines cantines scolaires

Cette aide s'adresse aux collectivités et établissements suivants :

- les communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible) en 2020,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire pour des communes bénéficiaires de la DSR Cible en 2020,

Pour ouvrir droit à l'aide, les biens et prestations doivent être utilisés dans le cadre d'une activité de restauration à destination des élèves d'écoles primaires (classes maternelles et/ou élémentaires) dont la commune ou l'EPCI a la charge, et doivent concourir à la mise en œuvre des mesures de la loi EGalim concernant la restauration collective.

Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie

Un guichet est mis en place à la DDETS-PP pour venir en soutien aux associations de protection animale de toute taille selon deux axes :

- aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés
- soutien aux associations pour assurer des campagnes de stérilisation des chats/chiens.